

OBJET

Contrat pour la mise en œuvre de l'appel à projets « Animons la Tégéval » : bilan de la saison 2017 et proposition de reconduction en 2018.

DATE DE CONVOCATION

6 février 2018

Nombre d'Élus pouvant siéger :	10
Présents :	5
Pouvoirs :	2
Pour :	7
Contre :	0
Abstention	0

ADOPTÉE A

Unanimité

Date et visa de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis

Délibération n°2018-02-06 /02

L'an deux mil dix-huit, le six février, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation la Tégéval s'est réuni au Conseil départemental du Val-de-Marne, Hôtel du département du Val-de-Marne, salle des conférences 5ème étage, à Créteil, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE.

Étaient présents : Madame Hélène de COMARMOND, Messieurs Pierre-Jean GRAVELLE, Didier DOUSSET, Olivier DOSNE, Ibrahima TRAORE, pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales et des statuts du Syndicat mixte d'étude et de réalisation la Tégéval.

Étaient absents excusés : Mesdames Anne CABRIT, Marie-Carole CIUNTU, et Nathalie DINNER, Monsieur Didier GONZALES,

Monsieur Laurent LAFON, aujourd'hui Sénateur, a démissionné de son poste de Conseiller régional et n'est donc plus membre titulaire du Comité syndical. Le Conseil régional désignera prochainement un nouveau élu.

Madame Anne CABRIT a donné pouvoir à Monsieur Olivier DOSNE



DELIBERATION N° 2018-02-06 / 02 DU 6 FEVRIER 2018 RELATIVE AU CONTRAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPEL À PROJETS « ANIMONS LA TEGÉVAL » : BILAN DE LA SAISON 2017 ET PROPOSITION DE RECONDUCTION EN 2018

LE COMITE SYNDICAL

- VU** les articles L. 5211-1 à L 5211-11 du Code général des collectivités territoriales,
- VU** le budget du Smer la Tégéval
- VU** l'appel à projets « animons la Tégéval » lancé par le Smer
- VU** la délibération n°2016-12/09-015 du 9 décembre 2016 relative à la désignation des lauréats de l'Appel à projets
- VU** la délibération n°2017-03/16.04 du 16 mars 2017 relative au contrat pour la mise en œuvre de l'appel à projets « animons la Tégéval »
- VU** le rapport présenté par Pierre-Jean GRAVELLE, Président du Smer la Tégéval,

DELIBERE

Article 1er : Approuve le bilan de la saison 2017 et le renouvellement de l'accompagnement financier et/ou technique des lauréats suivants : Au fil de l'eau, Compagnie Saïs, Les croqueurs de pommes, Les petits débrouillards, Nature et société, Pluriels 94, Vélo école de Brunoy, Vivacités.

Article 2 : Approuve le contrat type, entre le Smer la Tégéval et les lauréats, ci-annexé

Article 3 : Habilité le Président du Smer la Tégéval à signer le contrat avec chacun des lauréats désignés à l'article 1^{er} et à le reconduire le cas échéant.

Article 4 : Les crédits nécessaires seront imputés sur le budget du Smer la Tégéval

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits
Le Président du Smer la Tégéval



M. Pierre-Jean GRAVELLE

Vu et transmis à M. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis, en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,
Le 12 février 2018

Le Président du Smer La Tégéval



Pierre-Jean GRAVELLE



réf. : PJG/GD/KH/SB- n°18020
Affaire suivie par Khedidja HAMIMI
tél. : 01 83 65 38 60
khamimi@aev-iledefrance.fr

Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Contrôle de Légalité des actes FPT et vie locale
Bureau des finances locales
1 esplanade Jean Moulin
93007 BOBIGNY Cedex

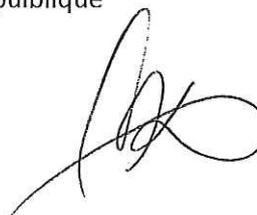
À Pantin, le 16 février 2018

LR/AR : 2C 121 555 7598 2

BORDEREAU D'ENVOI

OBJET	QTE	OBSERVATIONS
ACTES BUDGETAIRES : <ul style="list-style-type: none">• Débat d'orientation budgétaire 2018• Contrat Appel à Projets 2018	2	POUR ACCUSES DE RECEPTION

Khedidja HAMIMI
Chargée des finances et de la commande
publique





PREUVE DE DÉPÔT D'UNE LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION



2C 121 555 7598 2

PREUVE DE DÉPÔT

Smer: PG/GD/KH - 18020
Delib: DOB 2018
Contrat AP 2018

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲
TAUX DE RECOMMANDATION R1 R2 R3

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

INDIQUEZ LE MONTANT DU
CONTRE-REMBOURSEMENT

DESTINATAIRE

Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Contrôle de légalité des Actes
Bureau des Finances locales
1 esplanade Jean Nouvel
93007 BOBIGNY Cedex

EXPÉDITEUR

SMEC LA TEGEVAL
AGENCE DES ESPACES VERTS IDF
CITE REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
90-92 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN

LRI V21 PTC 7F 20166563T01 06/17

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. NE PAS UTILISER DE TAMPON
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

La Poste - Agrément N° 830



AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

TAD

2C 121 555 7598 2

AR

Smer: PG/GD/KH - 18020
Delib: DOB 2018
Contrat AP 2018

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

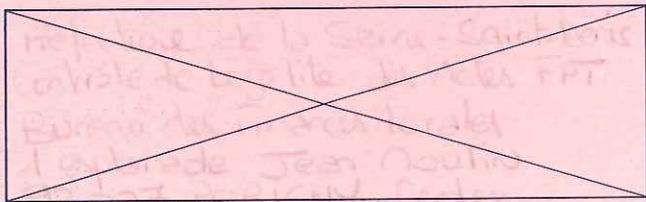
Présenté / Avisé le

Distribué le

Signature du destinataire

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Bureau du Courrier
20 FEV. 2018

CONTRE-REMBOURSEMENT



RETOUR A :

SMEC LA TEGEVAL
AGENCE DES ESPACES VERTS IDF
CITE REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
90-92 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN

LRI V21 PTC 7F 20166563T01 06/17

AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE - Agrément N° 830